



Région Centre

Le Président,

13.04.03

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Séance Plénière

Réunion du 26 septembre 2013

Titre : Plan « Avenir jeunes en Région Centre »

I - LES JEUNES AU CŒUR DES PRIORITES REGIONALES

Les jeunes de notre Région sont depuis 1998 au centre d'un effort budgétaire important et croissant à travers les nombreux dispositifs existants, qu'il s'agisse d'éducation, d'orientation et de formation, de lutte contre les décrochages, d'accompagnement vers l'emploi, d'apprentissage de la citoyenneté, d'accès aux soins, à la culture ou au sport, ou encore d'ouverture sur l'Europe et le monde.

Cependant ils sont parmi les plus impactés par la crise économique et sociale que traverse notre pays. Taux de chômage supérieur à la moyenne des actifs, précarité dans l'accès à l'emploi, au logement ou à la santé—sont autant de freins pour l'accès à l'autonomie alors que les jeunes sont porteurs des potentiels et des énergies nécessaires à notre avenir commun.

Pour accompagner au mieux ces jeunes vers leur qualification leur insertion et leur autonomie dans un contexte économique et social qui demeure difficile, notre Région décide d'amplifier encore sa mobilisation en engageant une nouvelle étape dans les politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Alors que certains indicateurs de l'activité économique annoncent une possible reprise de la croissance et que certains secteurs professionnels éprouvent des difficultés à recruter, la mobilisation des politiques publiques pour l'accès des jeunes vers la formation, l'emploi et l'autonomie est une priorité absolue que la Région Centre décide aujourd'hui de placer au cœur de son action.

La situation des jeunes âgés de 16 à 25 ans auxquels notre Région adresse ses interventions est très diversifiée: apprentis, lycéens, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi ou salariés bénéficient de politiques régionales spécifiques. Toutefois, les étapes qui conduisent à l'insertion professionnelle s'allongent dans le temps. Les études durent, les périodes de chômage succèdent aux temps d'activité, l'entrée dans un logement stable est difficile. Il est donc nécessaire d'appréhender les problèmes des jeunes dans leur globalité tout au long de la scolarité et dans les dimensions de l'emploi, des loisirs, du logement, de la santé avec une priorité donnée à l'accès à l'autonomie et à l'emploi.

En renforçant les mesures existantes et en les complétant par le nouveau plan « Avenir Jeunes en Région Centre » la Région engage une nouvelle étape de mobilisation pour la jeunesse, pour que les jeunes soient encore mieux soutenus et accompagnés vers l'insertion et l'économie alors qu'une nouvelle étape de développement économique et social se dessine.

II - ELABORATION PARTICIPATIVE ET COHESION RENFORCEE AU CŒUR DU PLAN « AVENIR JEUNES EN REGION CENTRE »
--

- **une élaboration participative :**

- **les préconisations du CESER**

Au niveau régional, le CESER, a fait des préconisations en faveur de la jeunesse dans un rapport de 2010 « Etre jeune en Région Centre » complété par celui de juin 2013 « Quelles perspectives pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse en Région Centre ».

Dans ce dernier rapport, le CESER considère que les conditions de la mise en œuvre d'une politique lisible, cohérente et concertée en faveur de la jeunesse implique une double approche : elle nécessite de s'intéresser aux jeunes eux-mêmes (sens des actions menées et lisibilité, accès à l'information), ainsi qu'aux acteurs intervenant en faveur des jeunes, avec la question de la cohérence des politiques menées par une multiplicité d'acteurs.

C'est dans cette optique que le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional propose des pistes pour la mise en œuvre réussie d'une politique jeunesse au niveau régional :

- mettre en place une réflexion autour du sens d'une politique jeunesse en réfléchissant aux conditions de l'acquisition d'une autonomie d'un point de vue matériel et en incitant les jeunes à participer aux projets qui les concernent, en luttant contre les inégalités, l'exclusion et l'isolement de nombreux jeunes.
- inclure , autant que faire se peut, les actions en direction des jeunes dans une optique de droit commun, en travaillant sur un système d'information et d'orientation performant, en s'accordant entre partenaires institutionnels pour une recherche de cohérence entre jeunes scolarisés/déscolarisés,
- aller vers une réelle gouvernance des actions en direction de la jeunesse, avec un pilotage garant d'une transversalité entre services et acteurs de la jeunesse, avec un budget clair et prévisible, avec des outils d'aide à la décision au service du pilotage d'une politique cohérente

- **les apports de la Conférence Régionale de la Jeunesse**

Entre 2011 et 2013, la Conférence Régionale de la Jeunesse a été saisie par le Président du Conseil régional pour rendre un avis sur cinq rapports ayant un impact sur la jeunesse : Les rapports d'adoption du SRADDT, de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé, de « Parcours d'Europe », du « Plan de mobilisation pour l'emploi et le développement économique » et la communication « Venez au lycée ». Par ailleurs, les membres du Bureau de la CRJ ont été consultés le 1^{er} juillet pour partager les résultats de l'enquête menée dans le courant du mois de juin. Une rencontre complémentaire a été organisée le 30 août dernier pour échanger sur le contenu du présent rapport.

Il est en effet apparu essentiel de confronter les besoins des jeunes aux propositions que l'exécutif régional entendait faire dans cette période de difficulté économique afin de garantir l'accès du plus grand nombre à l'autonomie, à la formation et à l'emploi.

Dans cet esprit, le bureau de la Conférence Régionale de la Jeunesse a largement exprimé son point de vue sur les politiques régionales existantes et sur les besoins nouveaux des jeunes à l'égard des dispositifs publics.

- **La consultation directe des jeunes de la Région :**

En juin 2013 une enquête conduite dans l'ensemble de la région a permis à 1400 jeunes d'exprimer les préoccupations et les attentes prioritaires pour lesquelles ils attendaient une prise en compte par les politiques publiques (annexe 1).

La cohérence des éléments qui ressortent des travaux du CESER, des propositions de la Conférence Régionale de la Jeunesse et des préconisations des jeunes de la région Centre par le biais de l'enquête permettent de dégager des priorités régionales pour l'avenir en les regroupant sous quatre thématiques :

- **Emploi, Formation, Orientation**
- **Transport et Mobilité**
- **Logement**
- **Citoyenneté, Santé, Sports, Loisirs et Culture**

• **Une cohésion renforcée des interventions publiques**

- **L'action de l'Europe :**

Le Conseil européen des 27 et 28 juin dernier, a souhaité mettre la priorité sur l'emploi des jeunes et a convenu d'une approche globale s'appuyant sur des mesures concrètes. A ce titre, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes, nouveauté issue de conclusion du Conseil européen de février, sera accélérée avec une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2014. 6 Milliards d'euros sont prévus sur cette initiative. Au regard du taux de chômage des jeunes en région, le territoire régional est éligible à ce dispositif et la Région n'hésitera pas à saisir les opportunités qui s'offrent à elle.

Par ailleurs, la BEI sera également mobilisée sur l'emploi des jeunes et devra mettre en œuvre rapidement son Initiative « des emplois pour les jeunes » ainsi que le programme « investir dans les compétences ».

Le Conseil européen souhaite par ailleurs renforcer la mobilité des jeunes, notamment par les programmes « Ton premier emploi EURES » et Erasmus +.

Les futurs programmes opérationnels FEDER et FSE, pour la génération 2014-2020, offriront certainement des opportunités en faveur de la jeunesse.

- **L'action de l'Etat :**

En France, le Comité interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février dernier, a marqué le lancement d'un plan «Priorité Jeunesse» qui s'articule autour de 13 chantiers prioritaires, dont onze d'entre eux sont à rapprocher des dispositifs d'ores et déjà mis en place par la Région :

- Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes
- Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage
- Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins
- Faciliter l'accès des jeunes au logement
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
- Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité
- Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet
- Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes
- Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes
- Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public

Les mesures déclinées dans ce plan s'inscrivent dans la continuité des actions d'urgence déjà menées pour les jeunes par le Gouvernement depuis mai 2012 avec notamment les emplois d'avenir et les contrats de génération.

- **L'action des autres collectivités territoriales**

Les actions conduites par les départements, les intercommunalités et les communes constituent une réalité avec laquelle la Région choisit d'intervenir en complémentarité et en cohérence dans de nombreux domaines qui conditionnent la vie des jeunes et leur épanouissement.

Dans la continuité et en complémentarité avec les dispositifs régionaux existants, la Région engage aujourd'hui une nouvelle étape en faveur de la jeunesse dans le cadre du plan « Avenir Jeunes en Région Centre »

III - UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DES ENJEUX EN EVOLUTION

- **Les jeunes confrontés à une précarité grandissante**

Même si notre région est moins durement impactée par le chômage que la moyenne des régions métropolitaines, la place importante de l'industrie et de la sous-traitance - largement marquées par le repli global de l'économie - constitue une caractéristique qui expose directement les jeunes.

En région Centre, les jeunes entrent traditionnellement plus tôt sur le marché du travail qu'en moyenne nationale (et poursuivent donc moins longtemps leurs études). Leurs premiers emplois sont souvent des contrats d'intérim ou des contrats à durée déterminée. Ils sont donc encore plus fragiles en cas de crise économique. La situation de l'emploi intérimaire en fort repli tant au niveau régional qu'au plan national suffit à démontrer combien les jeunes peu diplômés sont exposés dans cette période où les difficultés économiques sont prégnantes.

- **Des secteurs professionnels enclins à des difficultés durables de recrutement**

Les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique, de la cosmétique, des services aux personnes, apparaissent régulièrement comme des secteurs dans lesquels le recrutement de jeunes s'avère difficile.

Dans le cadre de son action pour la formation des demandeurs d'emploi et au regard des difficultés de recrutement de ces secteurs, la Région a mis en place le fonds « réActif emploi formation ». Pour rendre les jeunes plus autonomes dans leurs démarches d'orientation, les visas compétence jeunes, qui connaissent déjà une progression importante auprès des jeunes de l'enseignement supérieur, sont désormais destinés à tous les jeunes pour les aider à la construction d'un projet professionnel. Le déploiement des emplois d'avenir et des contrats de génération est fortement soutenu pour réduire le nombre de jeunes laissés à la marge de l'insertion.

- **Une offre de formation à dynamiser**

L'évolution de la carte des formations initiales constitue un enjeu majeur : les métiers se transforment, des secteurs professionnels nouveaux offrent une dynamique d'emploi de moyen et long terme au niveau national et régional. La carte des formations professionnelles doit évoluer pour assurer à chaque jeune la formation personnelle et professionnelle nécessaire, tout en répondant aux évolutions économiques, sociales et environnementales (transition énergétique) en cours. La Région va accroître, en vue de la rentrée 2014, les concertations avec les branches professionnelles, l'Etat, les partenaires économiques et sociaux, permettant de prioriser une évolution de la carte des formations professionnelles plus en lien avec l'évolution de l'emploi à moyen et long terme. Une complémentarité forte sera recherchée entre les formations par apprentissage et les formations en lycées professionnels.

- **L'accès à l'enseignement supérieur au cœur des priorités régionales**

L'accompagnement de la vie étudiante, « ordi centre », l'aide à la mobilité internationale, l'aide à la souscription d'une complémentaire santé, l'aide à la mobilité avec TER Bac plus constituent pour les jeunes de solides acquis.

L'objectif de faire accéder plus de jeunes aux niveaux 1, 2 et 3 de qualification est incontournable pour répondre aux évolutions économiques et technologiques en cours.

L'ouverture, dès cette rentrée 2013, de l'INSA bipolaire « Centre Val de Loire » à Blois et Bourges permettra à moyen terme d'accroître de 700 le nombre d'ingénieurs formés en région Centre. D'ores et déjà la Région est engagée dans un travail partenarial avec le PRES Centre Val de Loire, l'Université d'Orléans, le Rectorat et les collectivités locales, pour la création d'une nouvelle formation d'ingénieurs à Chartres. Ainsi chacune des capitales départementales de notre région disposera d'une formation d'ingénieur dont les spécialités seront articulées avec l'économie locale et régionale. L'accroissement des jeunes titulaires d'un diplôme d'ingénieur dans notre région est donc d'ores et déjà engagé.

L'élaboration du futur schéma régional de l'enseignement supérieur est mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires concernés et sera finalisée avant la fin de l'année 2013

- La lutte pour l'égalité des chances et contre le décrochage

L'engagement de la Région en faveur de l'égalité des chances est depuis toujours, au cœur de notre action et a fait l'objet de la mise en place régulière de politiques particulièrement innovantes au service des jeunes : gratuité des manuels scolaires, expérimentation des manuels numériques, aide au premier équipement professionnel, attractivité de la restauration scolaire, aide pour les familles en difficulté, mise en œuvre de la politique de prévention santé, et plus récemment « Parcours d'Europe » destiné à favoriser la citoyenneté et la mobilité européenne. Il faut aller désormais au-delà avec l'expérimentation à venir d'un service public régional de l'orientation.

La lutte contre les décrochages a fait de notre Région une collectivité pilote avec les démarches renforcées « Assure ta rentrée », « Assure ton année » et « Assure ton avenir ». Les actions éducatives visent par ailleurs à valoriser les talents individuels des élèves, en privilégiant leurs initiatives et leur participation grâce aux dispositifs tels que « Aux Arts, Lycéens », « lycéens citoyens », « lycéens au cinéma », etc. Ces dispositifs répondent dans leur ensemble à l'attente et aux besoins des jeunes aujourd'hui. Ils doivent être étendus et se développer sur tous les territoires.

- La santé, l'accès aux soins et la prévention

Dans le domaine de la santé, les nouveaux locaux de la faculté de médecine de Tours, financés en grande partie par la Région Centre en dehors de son champ de compétences seront opérationnels courant 2014 et permettront une augmentation du numerus clausus dans les professions médicales et assimilées. Parallèlement, dès la rentrée 2013, le nombre de kinésithérapeutes formés passera à 90 au lieu des 45 formés en 2007. L'accroissement du nombre d'infirmières obtenant le diplôme d'Etat est bien engagé et l'évolution du nombre de places dans les écoles va être poursuivie.

Par ailleurs, l'accès aux soins et à la prévention reste pour de nombreux jeunes un enjeu de leur réussite et de leur épanouissement personnel. C'est en effet ce qui est nettement ressorti de l'enquête menée auprès des jeunes de la région Centre en juin dernier et qui a placé la santé au cœur de leurs préoccupations.

Les propositions d'action contenues dans le présent rapport sont de nature à lever les freins à l'autonomie des jeunes dans la diversité de leurs profils et de leurs parcours. Une large part d'entre eux appelle aujourd'hui à une action renforcée pour leur permettre de s'inscrire plus rapidement dans la vie professionnelle. Nous répondons à ce besoin avec volontarisme et détermination pour faciliter l'accès de tous à la formation et garantir une bonne intégration et une complète émancipation de chacun. C'est la nouvelle étape portée par le plan « Avenir Jeunes en Région Centre ».

IV – DES PRIORITES RENFORCEES POUR L'AVENIR :

- Des priorités confortées
- Une nouvelle étape avec quinze mesures pour l'avenir de la jeunesse

POUR L'EMPLOI, LA FORMATION et L'ORIENTATION

Des actions d'ores et déjà mises en œuvre

26 dispositifs confortés représentant 39 511 167 € en 2013 :

- **EGALITE DES CHANCES :**

A travers ses actions, la Région vise à donner aux lycéens, apprentis et étudiants les meilleures conditions d'orientation et de formation et à accompagner la diffusion des pratiques numériques par le biais de nombreux dispositifs :

- Gratuité des manuels scolaires
- Aide à l'achat des supports pédagogiques
- Aide au premier équipement pour l'achat du premier matériel professionnel
- Expérimentation de manuels scolaires numériques
- Aide aux devoirs
- Français Langue Etrangère
- Accompagnement pédagogique des apprentis
- Des parrains et marraines pour l'emploi
- Ordi Centre
- Assure ta rentrée
- Assure ton avenir
- Forums de l'orientation
- Olympiades des métiers
- Financement de structures d'accueil et d'orientation (missions locales)

- **ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**

La Région propose des actions innovantes et participatives permettant aux jeunes de s'impliquer dans la vie citoyenne et éducative :

- Apprentis, Lycéens Citoyens
- Radio lycées
- Télémaque
- Devoir de mémoire
- Concours éducatifs
- Conférence Régionale de la Jeunesse (CRJ)

- **FORMATION CONTINUE EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE LA QUALIFICATION DES JEUNES :**

- CAP jeunes : programme d'accompagnement et d'aide financière dédié aux jeunes créateurs de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi.
- Visa compétences d'avenir : Programme de formation intervenant en amont de l'emploi d'avenir ou au démarrage du contrat.
- Visa compétences jeunes : Vise à accompagner, former le jeune dans une démarche d'orientation et d'inclusion sociale.

- Programme régional de formations « insertion » : Permettre aux jeunes demandeurs d'emploi de bâtir un projet professionnel, de confirmer un intérêt pour un métier ou un secteur professionnel ainsi que d'acquérir les connaissances de base nécessaires à une entrée en formation de qualification
- Programme régional de formations « qualification » : Permettre aux bénéficiaires d'actualiser des connaissances et de développer des compétences dans un métier ou d'acquérir une certification (diplôme, titre ou certificat de compétence) afin de faciliter le retour à l'emploi

Une nouvelle étape pour l'emploi, la formation, l'orientation

Assure ton emploi

- **Mesure 1 - « Fonds jeune : objectif qualification pour l'emploi »**

Les jeunes ont souvent du mal à formaliser leur projet professionnel par méconnaissance des métiers. Ils sont attirés par un secteur d'activité ou l'envie de travailler dans une entreprise ou un secteur « prestigieux » sans pour autant percevoir la réalité des métiers. Parallèlement, un certain nombre d'offres d'emploi n'est pas pourvu et afin d'y remédier, le gouvernement lance un plan de formation ambitieux de 100 000 places de formation supplémentaires, dont 30.000 en 2013, dans lequel la Région prendra toute sa place.

En créant le « fonds Jeunes : Objectif qualification pour l'emploi » la Région offrira aux jeunes la possibilité de construire un parcours métier dans un secteur professionnel. Ce fonds permettra de financer des actions de formation pour leur faire découvrir des métiers et l'environnement de l'entreprise à partir d'une initiation aux gestes professionnels et d'une entrée concrète dans la réalité de l'entreprise grâce à des visites voire des stages d'immersion de courte durée.

Ces actions de découverte des métiers porteurs d'emploi seront articulées à des poursuites de parcours proposées au titre du Programme régional de formation, ou élaborées spécifiquement en mobilisant le Fonds « réActif emploi formation » ou bien encore en ayant recours aux contrats de professionnalisation.

L'objectif visé est de 400 places de formation pour les jeunes, dès le 4^{ème} trimestre 2013.

- **Mesure 2 – Emplois d'avenir : objectif 500 jeunes qualifiés en région centre**

- ** 50 emplois d'avenir créés au sein de la Région**

La Région Centre s'est engagée dès le vote de la loi dans le dispositif des Emplois d'Avenir. Elle a souhaité que ces emplois soient de véritables tremplins pour les jeunes leur permettant d'acquérir une réelle expérience et une formation qualifiante. Après un travail fin de recensement des besoins futurs dans ses services (notamment les lycées avec des départs en retraite sur les prochaines années) **la Région a signé 40 emplois d'avenir à ce jour**. Elle construit avec les jeunes de vrais parcours de formation et leur offre une chance d'avoir demain un emploi stable au sein de la collectivité. Les recrutements se poursuivront dans les semaines à venir pour atteindre la signature de 50 emplois d'avenir dans les services de la Région avant la fin de l'année 2013.

✚ 200 emplois d'avenir créés dans le secteur associatif avec l'appui de développeurs financés par la Région

3 conseillers ont intégré la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) courant septembre 2013. Ils ont pour mission, en appui des conseillers associatifs déjà mobilisés sur le dispositif CAP ASSO et présents dans les différents réseaux, de contribuer à l'information sur le dispositif Emplois d'Avenir, mais surtout d'accompagner les dirigeants associatifs pour lever les éventuelles contraintes réelles ou ressenties de ce dispositif.

✚ Expérimentation avec les Conseils Généraux

Répondre aux difficultés de recrutement dans le domaine des services aux personnes en mobilisant le dispositif « Emplois d'Avenir », c'est l'objectif que la Région s'est fixé avec les Conseils généraux et les établissements sanitaires et sociaux concernés. Avec l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire, 150 projets de recrutements sont engagés. Le travail se poursuit avec les autres départements avec une extension possible vers des emplois d'avenir dans les collèges (service de restauration, entretien...)

✚ Plan de formation pour tous les emplois d'avenir

Faisant de la formation un des piliers d'une bonne insertion professionnelle des jeunes, nous poursuivons une forte mobilisation de la Région pour former les jeunes en emploi d'avenir, que ce soit en amont de ce contrat de travail (visas, ...) mais également en aval (actions du Programme Régional de Formations, VAE, ...).

Pendant le contrat de travail, le financement relève de l'employeur et de l'OPCA ou du CNFPT. La Région s'est, là encore, impliquée pour que ces sources de financement puissent être activées en 1er lieu.

• Mesure 3 – Formation des Aides-soignants : 1000 diplômés par an

L'objectif du « plan urgence santé » de formation de 245 aides-soignants supplémentaires pourra, de manière réaliste, être porté à 280 avec l'ouverture envisagée de deux nouveaux sites de formation à Loches en 2014 et Aubigny-sur-Nère en 2015, répondant ainsi à l'évolution des besoins exprimés par les structures de soins.

• Mesure 4 – 100 jeunes supplémentaires pour le développement d'activités nouvelles avec ARDAN

Au travers d'une extension du dispositif ARDAN Centre, la mise en relation des entreprises régionales ayant des projets d'activités nouvelles avec des jeunes en recherche d'emplois ou en réinsertion professionnelle, permettra le recrutement de 100 jeunes.

Pour inciter les entreprises à la sélection de jeunes, la participation régionale passera de 35% à 55%.

Assure ta formation

• Mesure 5 - aide au 1er équipement : 400 jeunes bénéficiaires supplémentaires

Les modalités de réorientation et de passerelle entre filières et la politique globale et partenariale proposée par la Région pour lutter contre le décrochage scolaire permettent d'apporter des solutions à des jeunes en situation de décrochage, d'échec scolaire ou d'orientation subie ou mal choisie.

Pour ceux souhaitant se réorienter vers la voie professionnelle ou technologique, l'entrée directement en 2ème année d'une formation de niveau 5 et 4 ou en 1ère technologique est envisageable (2ème année d'un CAP, 1ère pro d'un BAC PRO) en fonction du niveau de connaissances et de compétences acquis au cours du cursus scolaire ou de l'expérience professionnelle du jeune.

Sur la base des effectifs de l'année scolaire 2012-2013, ont été identifiés près de 200 lycéens et 200 apprentis entrant directement en 2ème année d'une formation pour laquelle l'acquisition d'un équipement est nécessaire. Or, ces jeunes ne sont pas à ce jour éligibles à l'aide régionale au 1er équipement, le dispositif étant réservé aux lycéens et apprentis débutant leur formation en 1ère année.

Afin de poursuivre les efforts entrepris depuis quelques années à travers les politiques d'égalité des chances et de lutte contre le décrochage, il est proposé de pouvoir étendre le dispositif pour les jeunes entrant directement en 2ème année d'une formation éligible à l'aide au 1er équipement. Ces jeunes devront, soit avoir suivi l'année scolaire précédente une formation générale, technologique, ou supérieure, soit réintégrer une formation initiale après être sortis du système scolaire.

- **Mesure 6 – Education et technologie Numérique : pour l'égalité d'accès et l'innovation pédagogique**

- **Ordi Centre pour les étudiants du sanitaire et social**

Il s'agit d'étendre l'expérimentation de l'usage de tablettes numériques aux étudiantes sages-femmes. Cette formation proposée par le CHU de Tours est la seule dont le diplôme, récemment rénové, est désormais de niveau Master. Elle s'inscrit donc pleinement dans les règles du dispositif général d'attribution des tablettes numériques. Ce dispositif sera élargi aux masseurs kinésithérapeutes dès lors que leur formation serait qualifiée de Master (évolution nationale en cours).

- **Tablettes numériques et ordinateurs portables au service de la pédagogie dans les lycées**

Adapter les outils aux nouvelles technologies est une des priorités de la Région Centre. C'est pourquoi, à très court terme, 10 lycées seront dotés d'un jeu de tablettes numériques permettant l'intégration du numérique à des pratiques pédagogiques innovantes dans une classe ou pour une discipline. La mise en œuvre se fera en lien avec le Rectorat et les Lycées et permettra aux équipes enseignantes de pouvoir travailler sur des supports audio ou vidéo innovants.

- **Ordinateurs portables pour lutter contre l'exclusion numérique**

5 établissements seront dotés d'une trentaine d'ordinateurs portables pour répondre à des besoins temporaires en privilégiant le prêt aux élèves ne disposant pas à domicile d'un équipement numérique. Cette expérimentation pourra si elle s'avère positive être étendue à terme à l'ensemble des lycées à un moment crucial où la généralisation du livre pédagogique numérique est sur le point de voir le jour au niveau national.

- **Mesure 7 - soutien financier pour 2 000 Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en région Centre**

Dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires, des animateurs supplémentaires vont s'avérer nécessaires dès les prochains mois. La Région veut porter le nombre de diplômés du BAFA à 2 000 par an. Une aide de 100 euros sera accordée à chaque demandeur. Cette mesure aura comme double effet de contribuer directement à l'émancipation des jeunes en leur permettant d'accéder plus facilement aux fonctions d'animation et de répondre aux besoins grandissants des communes et communautés de communes engagées dans la réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement.

Assure ton orientation

- **Mesure 8 - Nouveau Service Public Régional d'Orientation (SPRO)**

La Région s'est engagée à mettre en œuvre une expérimentation (SPRO) sur l'année scolaire 2013-2014 en lien avec l'Etat et d'autres Régions.

La Région se fixe deux objectifs au niveau du service public régional d'orientation :

- Fédérer les services existants pour améliorer la qualité de services par la mise en complémentarité des compétences et des spécificités de chaque structure (**CAD, CIO, missions locales, pôle emploi, réseau IJ, etc.**)
- Accroître l'attractivité et la visibilité de l'offre de services et favoriser, pour tous les publics, la construction du projet professionnel, faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles. Une attention particulière sera portée aux jeunes, notamment ceux pour lesquels la construction d'un itinéraire de formation ou d'insertion dans l'emploi est la plus difficile.

POUR LE TRANSPORT ET LA MOBILITE

Des actions d'ores et déjà mises en œuvre

11 dispositifs représentant 12 011 856 € en 2013 (hors chéquier régional vers l'emploi et « Mobilico Centre » qui ne permettent pas un chiffrage sur la cible jeunes) :

- **Parcours d'Europe** : Dispositif global d'aide à la mobilité européenne des jeunes, lycéens, étudiants ou apprentis pour découvrir avec leur classe une ville ou un pays européen, réaliser un stage ou une partie de leurs études à l'étranger :
 - Euro Métiers Centre
 - Mobi Centre
 - Trans Europe Centre
 - Actions internationales – Séjours pédagogiques à l'étranger
- **Stages professionnels LEONARDO**
- **Aides au transport** : Aides financières facilitant l'accès aux transports et à l'apprentissage de la conduite automobile :
 - Aides forfaitaires pour le transport des apprentis
 - Aide au financement du permis de conduire
 - TER BAC+
 - TER Apprenti
 - Chéquier régional vers l'emploi
 - Mobilico Centre

Une nouvelle étape pour le transport et la mobilité

- **Mesure 9 – 75 euros maximum pour la mobilité TER des jeunes pour l'accès à la formation.**

Les jeunes étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, amenés à des déplacements longs en région Centre pour se rendre au CFA, à l'université, aux centres de formation permanente, sont de plus en plus nombreux.

Les dispositifs TER BAC PLUS, TER APPRENTIS constituent une aide précieuse par une réduction de 50 % du coût des déplacements. Désormais le coût résiduel mensuel pour les jeunes sera plafonné à 75 euros pour éviter que les mobilités longues ne soient pénalisées.

- **Mesure 10 – Permis de conduire : 3000 jeunes avec une aide régionale pouvant aller jusqu'à 400 euros**

La mobilité des jeunes s'est avérée être en tête de leurs préoccupations dans les résultats de l'enquête menée en juin dernier, et notamment l'obtention du permis de conduire dont le coût peut s'avérer prohibitif pour des jeunes en situation sociale difficile. A ce jour, la Région permet à 1500 jeunes par an de bénéficier d'une aide au permis de conduire, aide dispensée par les missions locales pour des jeunes en recherche d'emploi ou de formation. Il s'agit de doubler le nombre de bénéficiaires de l'aide au Permis de conduire en soutenant désormais 3000 jeunes par an dans le financement de leur permis de conduire

Il est confirmé que cette aide doit porter sur l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes. Pour renforcer leur chance, l'aide pourra être portée à 400 € selon le projet et l'analyse de la mission locale.

POUR LE LOGEMENT

Des actions d'ores et déjà mises en œuvre

6 dispositifs représentant 10 485 602 € en 2013 :

- Aide financière à l'hébergement et à la restauration des apprentis et des lycéens éligibles
- Bourses aux étudiants en formation sanitaires et sociales
- Fonds de garantie Aide au logement : Convention entre la Région centre et le Département du Cher pour 2007-2013 instaurant un fonds de garantie permettant aux jeunes d'accéder à un 1er logement.
- Réhabilitation et extension de foyers jeunes travailleurs dans des villes moyennes ou des pôles ruraux du territoire régional.
- Intermédiation locative : Aide financière aux associations affiliées à l'URHAJ pour leur permettre de louer des logements destinés ensuite à être sous-loués à des jeunes en difficultés d'insertion sur des périodes courtes.
- Aide financière aux stages pour les étudiants de 4ème année de médecine s'ils font leur stage de médecine générale hors agglomération de Tours ainsi que dans une MSP.

Une nouvelle étape pour l'autonomie par le logement

• **Mesure 11 – Aide régionale au dépôt de garantie : 1 000 bénéficiaires à l'horizon 2015**

La Région Centre s'engage dans la création d'un fonds de garantie permettant la mise en place d'un système d'aide remboursable destiné aux jeunes qui accèdent à leur premier logement en région Centre. Il s'agit d'une avance au titre du dépôt de garantie exigé par le bailleur dans la limite de 300€. Le remboursement serait effectué par le jeune à hauteur de 30€ par mois sur 10 mois.

Cette mesure est complémentaire à la mesure nationale qui prévoit **la création d'une caution locative étudiante publique** dès la rentrée universitaire 2013, pour aider les jeunes à trouver un logement.

Cela vise à proposer rapidement une caution solvable aux étudiants qui, en raison de leur situation personnelle ou familiale, ne peuvent fournir de caution locative lors de leur recherche de logement.

• **Mesure 12 : Plus d'accès au logement pour les jeunes**

Plateforme e-logement

La plateforme e-logement vise à répondre aux difficultés d'hébergement rencontrées par les jeunes en formation, confrontés à la multiplicité des lieux de résidence et au fractionnement du temps de formation et/ou de stage.

A cet effet, un inventaire des solutions de logements ou d'hébergements mobilisables (internats de lycées, CFA, FJT, CROUS, etc.) a été dressé sur trois départements (18, 37 et 41). L'objectif est de mutualiser l'offre, la rendre accessible aux jeunes concernés et faciliter ainsi leur engagement dans la formation.

2014 verra la mise en œuvre d'un outil internet dédié.

1000 logements pour l'autonomie à l'horizon 2015

Les jeunes sont confrontés à un réel problème d'autonomie face au logement.

La Région décide la majoration de ses aides au titre des contrats de solidarité territoriale pour la production de logements (en construction ou acquisition-réhabilitation) destinés à héberger des jeunes en situation de stages ou de travail temporaire.

POUR LA SANTE, LE SPORT, LES LOISIRS, LA CULTURE ET LA CITOYENNETE

Des actions d'ores et déjà mises en œuvre

13 dispositifs représentant 3 406 469 € en 2013 :

• **SANTE**

- Prévention, promotion de la Santé (PPS) : l'objectif de cette politique est de proposer une approche globale de la santé des jeunes en agissant simultanément sur plusieurs dimensions : l'alimentation, les conduites à risques et la santé environnementale (Points-Station, Appel à projet « apprentis, lycéens, bien dans son corps, bien dans sa tête », Jeunes relais santé, Aide à la contraception dans les lycées, Actions de prévention diverses, Prévention Soutien des services d'assistance pédagogique)
- Mutuelle santé : aide à la 1ère adhésion à une mutuelle santé étudiante

- **SPORTS**
 - Soutien à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) et au sport universitaire
 - Suivi médical des « pôles Espoir »
 - Filière régionale de haut niveau
 - Aides individuelles aux catégories « jeune » et « espoir » qui correspondent plutôt à des jeunes scolarisés en collèges et principalement en lycée.

- **CULTURE**
 - Chéquier CLARC (public Lycéens et Apprentis) comprenant 8 chèques : 2 chèques "livres", 2 chèques "cinéma", 4 chèques "autres manifestations culturelles" (valeur faciale 40€)
 - Aux Arts Lycéens et Apprentis
 - Lycéens et Apprentis au cinéma
 - Lycéens et théâtre contemporain :
 - Résidences d'artistes dans les lycées agricoles
 - « Tu connais la nouvelle »

- **CITOYENNETE**
 - Lutte contre les discriminations en formation initiale : une « semaine régionale de lutte contre les préjugés » sera organisée en décembre 2013 pour pérenniser la mobilisation des jeunes en tant qu'acteurs défenseurs de leurs droits.
 - Cit'Lycées : Dispositif visant l'ouverture d'un lycée à son territoire pour permettre la construction de liens entre divers publics. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale et territoriale, en s'appuyant sur le lycée, pour une ouverture à la vie locale, culturelle, économique et sociale et de valoriser les potentialités des établissements (équipements, compétences humaines..). Expérimentation menée sur les territoires de la Châtre, Blois et Orléans.

- **ECO CITOYENNETE**
 - Education à l'environnement à destination des jeunes : Depuis 2005, la Région Centre accompagne, à travers le dispositif des Conventions Vertes, des associations environnementales dans la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement auprès de divers publics dont les jeunes. Il s'agit majoritairement d'animations scolaires et de projets pédagogiques. Ces projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs du développement durable et visent à favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux et à amener les jeunes générations à adopter des comportements éco-citoyens.

Une nouvelle étape pour la santé, la citoyenneté et le sport

- **Mesure 13 – l'accès à la contraception facilitée pour les lycéens**

Améliorer et faciliter l'accès à la contraception des lycéens en dotant les lycées d'un budget dédié à la « réduction des risques en matière de vie sexuelle et affective ». Cette dotation affectée permettra aux établissements de procéder à l'achat des moyens identifiés comme les plus nécessaires pour répondre à l'objectif visé (préservatifs, tests de grossesse, moyens de contraception ...).

Les infirmiers seraient chargés de délivrer ces moyens lors d'un entretien mené dans le cadre de leur activité. Cette mesure, votée au mois de juin dernier par les élus régionaux sera progressivement mise en place au cours de l'année scolaire 2013-2014.

- **Mesure 14 – Des chèques CLARC pour l'accès aux manifestations sportives en région**

La nouvelle composition du chéquier CLARC, visant le public lycéens et apprentis, comporte 8 chèques d'une valeur globale de 40€ et voit l'introduction de deux « coupons avantages », l'un donnant droit à une entrée gratuite au festival régional Excentrique et l'autre quatre entrées gratuites au FRAC (1 pour le porteur du chéquier et 3 accompagnateurs maximum).

Le chéquier CLARC, dès septembre 2014, intégrera des chèques spécifiques pour l'accès aux manifestations sportives payantes en région pour un montant total de 10 euros qui s'ajouteront aux chèques « culture ».

- **Mesure 15 - ID en Campagne : Avec et pour les jeunes**

Le taux d'aide régional sera bonifié de 10% :

- pour les initiatives (ou projets parties d'initiatives) pour lesquels les jeunes sont à la fois acteurs et bénéficiaires
- pour les initiatives (ou projets parties d'initiatives) ciblant le projet de vie des jeunes et la réponse du territoire en termes, entre autres, de mobilité, logement, projet professionnel, emploi, engagement citoyen, ...

V - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 26 septembre 2013

Décide :

- d'adopter le plan « AVENIR JEUNES EN REGION CENTRE », qui sera décliné, pour sa mise en œuvre, en cadres d'intervention;
- de prévoir les abondements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan à l'occasion du vote de la décision modificative n°2 ;
- d'inscrire au Budget Primitif 2014 les crédits correspondants (4 millions d'euros)

François BONNEAU

ENQUETE MENEES AUPRES DES JEUNES DE LA REGION CENTRE

Près de 1400 jeunes de 16 à 25 ans résidant en région Centre ont répondu au sondage en ligne « A vous de nous dire » sur la période du 3 au 20 juin 2013. C'est en soi un indicateur de réussite au regard des délais relativement resserrés et du contexte (période d'examens). Ce nombre de répondants, que ce soit en effectifs totaux ou par catégories (apprenti-e-s, lycéen-ne-s, étudiant-e-s...), permet de dégager des tendances solides.

La forte mobilisation s'explique en grande partie par les efforts de communication fournis par la Région (jeu concours, présence sur les réseaux sociaux et les sites internet type « jeunesocentre » et « étoile ») et par les relais qui ont été mobilisés pour diffuser le questionnaire (CRJ, Ardir, Education nationale, réseau des Missions Locales, Gip Alfa centre...)

Les filles (60%) sont relativement surreprésentées. 72% des répondants ont de 18 à 25 ans. Les apprenti-e-s (34%) et les étudiant-e-s (23%) représentent plus de la moitié des effectifs. Une base significative de répondant-e-s a été obtenue pour tous les statuts.

Concernant leur profil, près de la moitié (48%) des répondant-e-s vivent dans une grande ville et 53% chez leurs parents. 28% des répondants sont mineurs et 72% majeurs, 53% habitent chez leurs parents en permanence, 32% habitent chez eux en permanence, 8% changent de lieu.

Concernant leurs usages, 47% sont titulaires du permis B, 90% ont un accès fréquent à un ordinateur, 80% un accès fréquent à internet, 70% détiennent un Smartphone, 96% disposent d'un compte bancaire.

Les résultats recueillis permettent à la fois de qualifier les besoins et les usages des jeunes résidants en région Centre, selon qu'ils sont apprentis, lycéens, étudiants, en recherche d'emploi ou salariés. Il est à noter que les apprentis et les étudiants se sont particulièrement mobilisés.

Les principales priorités des jeunes en termes d'aides financières se focalisent sur l'accès au logement et aux transports (individuels et collectifs). Par ailleurs, ils valident également en priorité les aides qui concourent à l'équipement, à la première installation dans un logement et aux outils pour la mobilité (spatiale ou numérique).

Les besoins d'appui d'ordre technique se focalisent sur des aspects pragmatiques tels que l'accès à un ordinateur portable ou à une tablette, en effet si 90% des jeunes déclarent avoir accès à un ordinateur, celui-ci à l'évidence n'est pas "mobile". Autre appui recherché, l'accès au logement temporaire à relier à la thématique de l'emploi. Emploi et Santé font nettement partie des priorités des jeunes.

Relativement peu de variations sont enregistrées selon le statut des répondants (apprentis ; lycéens ; étudiants ...) ce qui laisse à penser qu'il n'est pas systématiquement nécessaire de segmenter les propositions d'aides ou d'appuis par type de publics.

Cette concentration sur les thématiques liées à l'équipement et à la mobilité n'invalide pas pour autant l'intérêt porté par les jeunes à d'autres thèmes (santé ; citoyenneté européenne ; culture et loisirs).

Mis à part le chéquier CLARC, les réductions dans les transports et l'opération ORDI-Centre, les jeunes interrogés identifient encore mal les outils proposés par la Région à leur intention (y compris les supports de communications).

Dans le cas où une offre à l'attention des jeunes se ferait sous une forme unifiée, plus de la moitié des jeunes souhaiterait pouvoir gérer ces aides via une interface Web, l'autre moitié hésitant entre la formule carte à puce et l'application Smartphone.

La possibilité était laissée aux répondants de proposer pour chaque thème des idées complémentaires à celles figurant dans le questionnaire. Cet exercice a permis de recueillir 705 propositions, qui sont le plus souvent des avis ou réactions sur les différents sujets. Les résultats sont intéressants puisqu'ils fournissent un indicateur des centres d'intérêt des jeunes. Conformément aux votes précédents, ce sont les thématiques emploi, logement et transports qui concentrent l'essentiel des propositions pour ne pas dire l'essentiel des préoccupations.

Le nombre de commentaires recueillis au travers de ces champs de textes libres témoigne de l'intérêt porté par les jeunes à cette démarche de consultation directe. Il va de soi que ce type d'enquête contribue à faire connaître la Région et ses actions, et à valoriser son image auprès des jeunes.

Plan « Avenir Jeunes en Région Centre »

Les 15 mesures
1 – Fonds jeunes : objectif qualification pour l'emploi
2 – Emplois d'avenir : objectif 500 jeunes qualifiés en Région Centre <ul style="list-style-type: none"> ○ 50 emplois d'avenir créés au sein de la Région ○ 200 emplois d'avenir créés dans le secteur associatif ○ Expérimentation avec les conseils généraux ○ Plan de formation pour tous les emplois d'avenir
3 – Formation Aides-soignants : 1000 diplômés par an
4 – 100 jeunes supplémentaires pour le développement d'activités nouvelles avec ARDAN
5 - Aide au 1^{er} équipement : 400 jeunes bénéficiaires supplémentaires
6 – Education et technologie Numérique : pour l'égalité d'accès et l'innovation pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordi Centre pour les étudiants du sanitaire et social ○ Tablettes numériques et ordinateurs portables au service de la pédagogie dans les lycées ○ Ordinateurs portables pour lutter contre l'exclusion numérique
7 - Soutien financier pour 2 000 BAFA en région Centre
8 - Nouveau Service Public Régional d'Orientation (SPRO)
9 – 75 euros maximum pour la mobilité TER des jeunes pour l'accès à la formation
10 – Permis de conduire : 3000 jeunes avec une aide régionale pouvant aller jusqu'à 400 euros
11 – Aide régionale au dépôt de garantie : 1 000 bénéficiaires à l'horizon 2015
12 : Plus d'accès au logement pour les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plateforme e-logement ○ 1000 logements pour l'autonomie à l'horizon 2015
13 – L'accès à la contraception facilitée pour les lycéens
14 – Des chèques CLARC pour l'accès aux manifestations sportives en région
15 - ID en Campagne : Avec et pour les jeunes